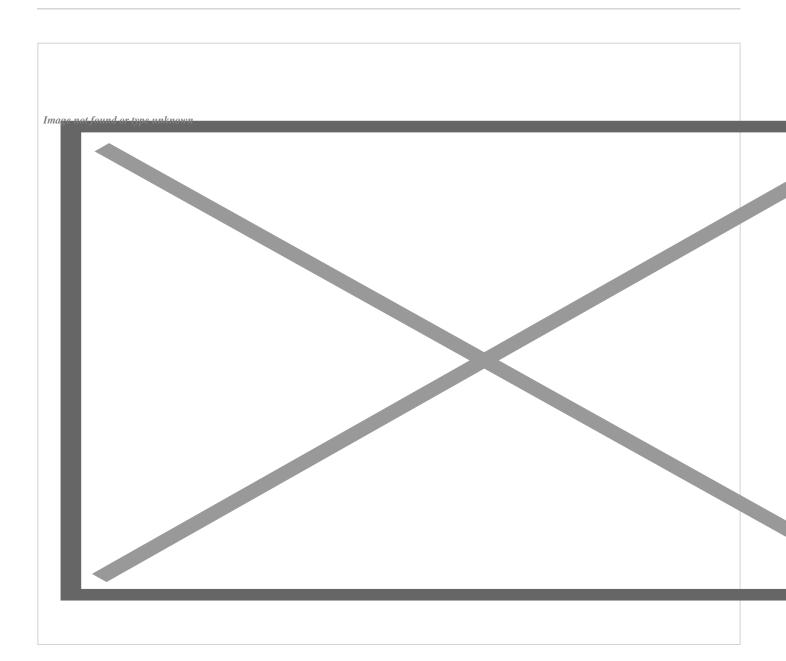
La Justice bolivienne suspend les poursuites et le mandat d'arrêt contre Evo Morales



La Paz, 26 oct. (RHC) Le président du Tribunal départemental de justice de La Paz, Jorge Quino, a informé ce lundi la décision de laisser sans effet les accusations et le mandat d'arrêt qui pesait contre l'ex-président bolivien, Evo Morales, pour les crimes de sédition et de terrorisme.

Les autorités judiciaires ont accepté le dossier déposé par la défense de Morales, considérant que les droits fondamentaux de l'ex-président ont été violés, comme celui de la défense, a déclaré le juge Quino dans une interview à l'Unitel.

Pour cette affaire, Morales a été convoqué à une audience ce mardi. Cependant, la défense a allégué que l'ancien président n'avait reçu aucune convocation ou notification, ce qui aurait été fait par édit, une action qui est menée lorsque le domicile de l'accusé n'est pas connu et qu'il serait à l'intérieur du pays.

«L'ancien président a été convoqué par le biais d'édits, alors qu'en réalité les procureurs, même la presse, savaient qu'il vivait déjà en Argentine», a déclaré Quino.

Il a ajouté que « cette erreur commise par les procureurs qui connaissaient l'affaire» et a décidé de laisser l'accusation et le mandat d'arrêt sans effet.

Cette décision en faveur de Morales va maintenant être soumise à la Cour constitutionnelle plurinationale, où la décision prise par le tribunal de La Paz devra être ratifiée ou rejetée.

La plainte contre Morales a été déposée par Arturo Murillo, ministre de l'Intérieur du gouvernement de facto de Bolivie, quelques jours seulement après le coup d'État contre lui, qui l'a contraint à quitter la présidence et le pays.

Source: TeleSur

 $\frac{https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/237969-la-justice-bolivienne-suspend-les-poursuites-et-le-mandat-darret-contre-evo-morales$



Radio Habana Cuba